

833

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales



SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins

PARIS

Téléphone 112-41

Code français AZ



OCTOBRE 1908. — N° 52

Reproduction de la première couverture de *Jé Sais Tout*.

LE SEUL

Tableau à Fiches

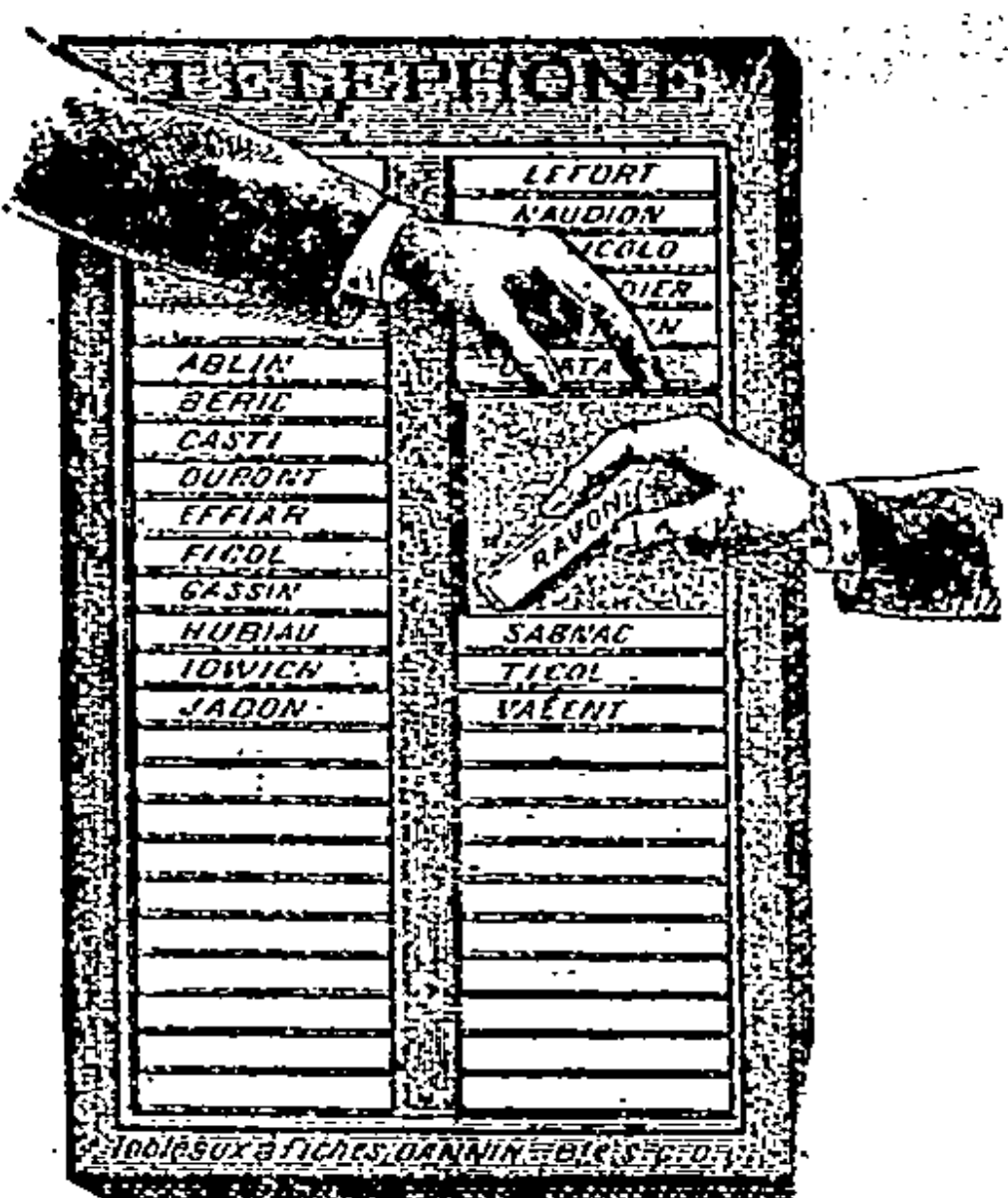
dans lequel une fiche se place sans qu'on ait à déplacer les suivantes.

Toutes tailles
Tous modèles

CATALOGUE FRANCO

DANNIN

41, Rue Littré,
PARIS



Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME, *

Ex-Insp^r de la Sûreté, DIRECTEUR

3, place des Batignolles
(à 3 minutes gare Saint-Lazare)

RENSEIGNEMENTS
CONFIDENTIELS
ET INTIMES

Projet
de mariage.
Infidélité.
Séparation de corps.
Divorce. Surveillance
filature de jour et de nuit
par agents des deux sexes.
Surveillance d'aliénés. Pro-
tection contre le chantage.
Agents spéciaux pour surveil-
lances et filatures dans villes
d'eaux. Villégiatures mondaines.
Bains de mer. — FRANCE ET ETRANGER.

Téléphone 538-77.
Adresse télégraphique : LOUGUIL-PARIS

POLICE OFFICIEUSE

CONSERVES DE MAQUEREAUX

AVEC & SANS ARÊTES

AMIEUX-FRÈRES

TOUJOURS A MIEUX

Sur demande adressée à AMIEUX FRÈRES, à
Nantes, il sera envoyé un petit poisson-surprise.



Gardes-Malades

des "MESSIEURS DE LA CHARITÉ"

Infirmiers
et
Infirmières diplômés

AMBULANCES

Téléph. 706-27

DÉSINFECTION

Eug. SAINT-JULIEN 6, rue Oudinot,
Directeur. **PARIS**



GRANDE

UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAIS dans les principaux vignobles français.
VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.
Remise 10 % aux adhérents. Téléphone 126.22

96 Rue de RIVOLI

TRAVAUX et COURS de
Ouverture d'une section Dames : 13, B^d St-Denis. Téléph. 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, IV^e (angle du B^d Sébastopol) Téléphone 305-82.

JAMET I. O., et BUFFEREAU I. O., Experts-Comptables près les Tribunaux.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province.
et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an.

DES

5 francs par an.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. la Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Gréténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Robert Gangnat, agent général de la Société des auteurs dramatiques, 8, r. Hippolyte-Lebas.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Edouard Leblond, entrepreneur, 61, rue de Maubeuge.

P. Munier, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 7, rue de Messine. Tél. 587-89.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

Henri de la Valette, ingénieur des mines, 12, avenue Kléber. Tél. 648-90.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boteldieu. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.
Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 243-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Pontthieu, Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II^e)
TÉLÉPHONE 259-24

DEMÉNAGEMENTS

PARIS

BUREAU
Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

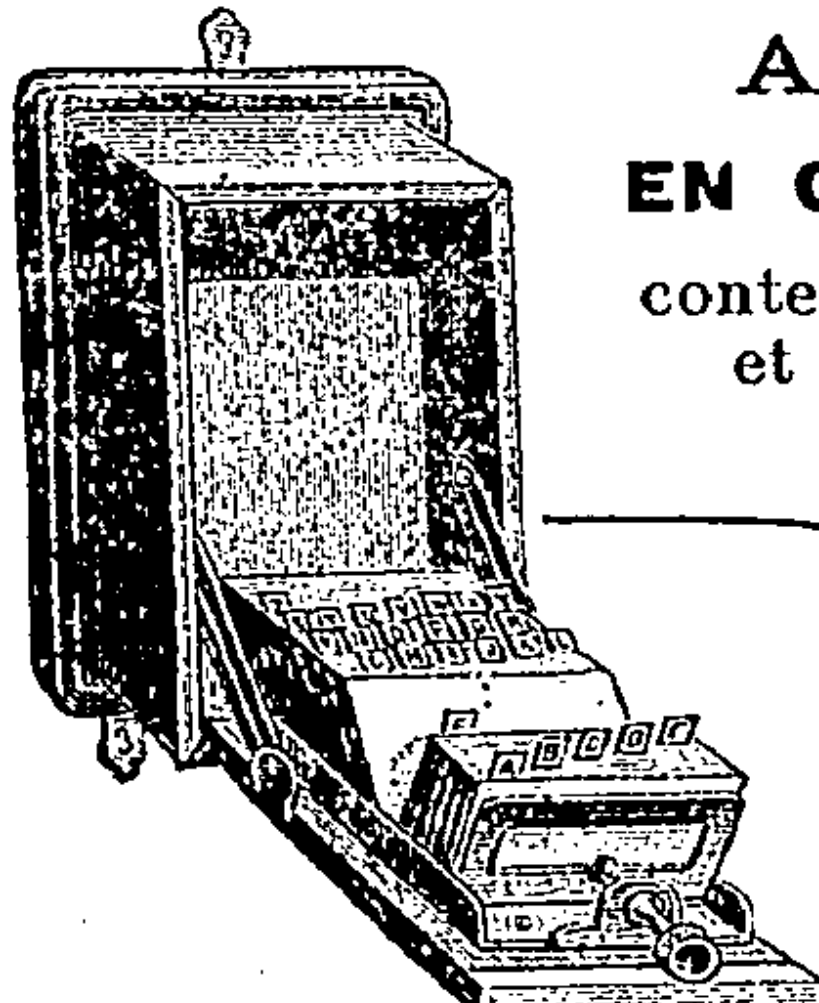
MAGASINS

R. Championnet, 194 (ar. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 14, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE
A FICHES
EN CHÊNE OU ACAJOU
contenant 200 fiches
et alphabétées. **PRIX : 18 fr.**

PARNOTTE
75, rue Beaubourg
TÉLÉPHONE 210.88

Meubles de Bureaux. — Catalogue sur demande.
Remise 10 % aux Membres de l'Association.



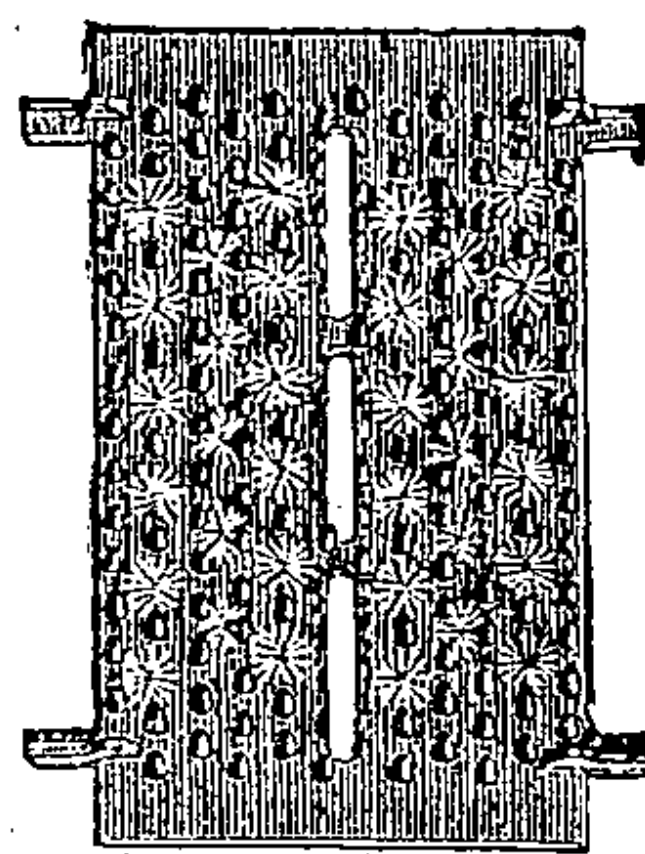
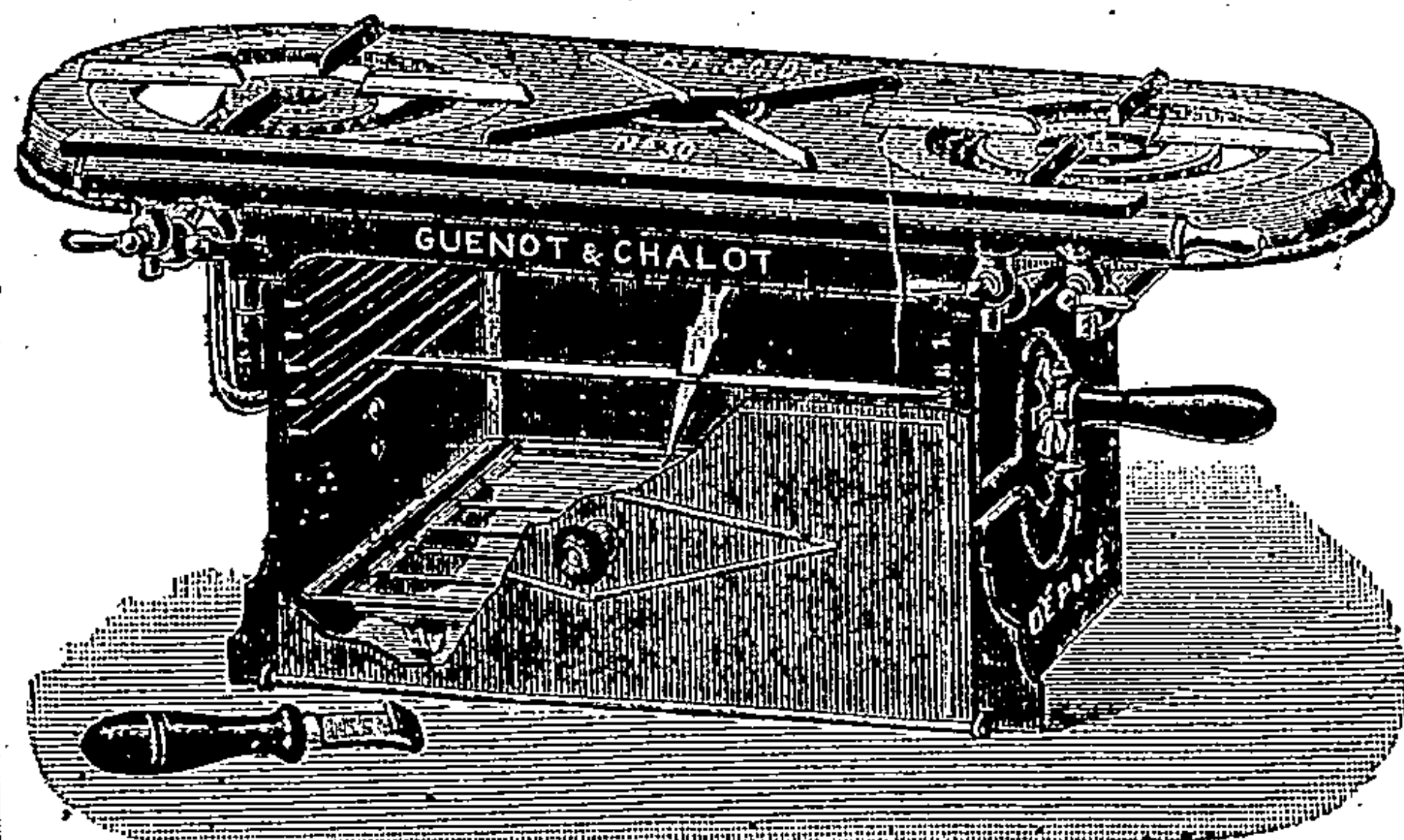
AGENCE JOHN ARTHUR
Indications gratuites
d'Hôtels et Appartements à louer, de Terrains
et Immeubles à vendre

La PREMIÈRE et PLUS ANCIENNE MAISON
Fondée depuis 80 ans
Anciennement rue de Castiglione et rue des Capucines
N -B. — Bien observer l'adresse actuelle

RUE MARBEUF, 40
(Angle de l'avenue des Champs-Élysées
près la station Marbeuf du Métropolitain)

Adresse télégraphique Arthurjon Paris. — Téléphone 529-57

Réchauds à Gaz " PLAFOND AMIANTE "
L'INDISPENSABLE



Vue du Plafond
d'Amiante.

N° 30

ÉCONOMIE 50 %

*Cuisson Parfaite
et
sans odeur.*

E. CHALOT, 38, Boulevard Magenta, 38 PARIS
TÉLÉPHONE 423.49

Numéro provisoire de l'Association :

538-84

SOMMAIRE

	Pages.
La catastrophe, par M. de Montebello	3
Les cartes de cabine	3
Notre action	4
L'Association et les députés de Paris	5
A chacun son dû : Pour le petit personnel	5
Un projet des commerçants du II ^e	5
Toujours le bluff !	6
Le sinistre de Gutenberg : C'était écrit !	6
Commission d'enquête	9
Instructions pour la manœuvre des appareils télé- phoniques avec le système de la Batterie centrale	9
Chez les abonnés du sud-est	11
Echos de partout	12
A travers la presse	13
Remises à nos adhérents	15

La Catastrophe

Cette fois, la mesure est comble ! Ce n'est plus la faillite, c'est la banqueroute.

Par son impéritie, l'administration des téléphones, après avoir pataugé pendant plusieurs années dans le plus lamentable gâchis, est responsable du sinistre de Gutenberg, que nous avions prévu, annoncé, et qu'elle n'a rien fait pour prévenir.

Par son imprévoyance, son entêtement à ne pas vouloir s'assurer le multiple de secours et les disponibilités nécessaires que nous avons réclamés en vain, elle prive les abonnés de leur téléphone pendant de longs mois et trouble toute la vie économique d'une capitale, alors qu'il aurait suffi de quinze jours à peine pour raccorder toutes les communications si on avait eu des meubles disponibles.

Mais ne récriminons plus sur le passé : occupons-nous du présent.

Pendant dix-huit mois nous avons rendu hommage à la bonne volonté et aux efforts de M. Symian ; nous lui avons fait crédit avec une patience que beaucoup ont trouvée excessive : on nous a même reproché parfois de pactiser avec l'administration, ce qui est faux, car nous

n'avons jamais cessé, à aucun moment, de dénoncer ses fautes.

Nous avons été l'auxiliaire de l'administration, qui s'est servie de nous pour faire patienter le public jusqu'au jour où, débordés par le mécontentement général, nous avons refusé de nous contenter plus longtemps de promesses qui n'étaient pas suivies d'effets.

C'est alors, après avoir épuisé tous les moyens de temporisation et de conciliation avec une administration incapable et impuissante, que nous avons entamé, au printemps dernier, une campagne énergique qui nous a valu les félicitations et les encouragements de tous.

Notre campagne nous a acquis dans la presse et dans le Parlement de précieuses sympathies dans tous les partis, que nous saurons entretenir. Nous avons intéressé les journaux et les députés à la cause téléphonique. Nous ne nous arrêterons pas en si beau chemin et nous saurons obtenir des Chambres les réformes nécessaires : la réorganisation et l'autonomie des téléphones.

MARQUIS DE MONTEBELLO.

Les Cartes de Cabine

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 16 octobre.

Monsieur le Président de l'Association
des Abonnés au téléphone,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le sous-secrétaire d'Etat, tenant compte de ce que les abonnés de la circonscription de Gutenberg ne peuvent plus, du fait de la privation de l'usage de leur poste, communiquer gratuitement, comme précédemment, avec les abonnés des réseaux compris dans le groupe de Paris, a décidé d'étendre exceptionnellement la validité des cartes de cabine des abonnés intéressés, aux communications que ces abonnés ou leurs représentants pourraient demander à partir des postes publics du réseau de Paris, avec tous les réseaux qui constituent le groupe de Paris, et ce, pendant la durée de l'interruption de leur poste.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour l'Ingénieur en Chef, Directeur des Services
Téléphoniques de Paris,

Le Sous-Directeur,

NOTRE ACTION

**Hâter le rétablissement des communications
et obtenir des indemnités.**

A la suite du désastre de Gutenberg et en face d'une administration disqualifiée, l'Association doit agir avec énergie et prendre en mains l'intérêt des abonnés. Elle ne faillira pas à sa tâche. Notre action en la circonstance suppose deux phases très marquées.

La première est la sauvegarde des intérêts immédiats de nos adhérents, le rétablissement de leurs communications, l'obtention des dégrèvements et indemnités auxquels ils ont droit, l'intervention active auprès des pouvoirs publics pour hâter dans la mesure du possible le rétablissement des services interrompus sous la forme provisoire laissant le moins à désirer :

Ceci prend en ce moment tous nos soins. Et nous en aurons pour longtemps, car le service des 19.000 abonnés ne sera pas complètement rétabli, même provisoirement, avant plusieurs mois.

Ensuite, nous nous occuperons de surveiller les conditions dans lesquelles on va nous réédifier, sur le même emplacement ou ailleurs, ce central permanent.

Mais, dès aujourd'hui, nous pouvons déjà dégager la moralité de l'aventure. Elle est concluante ; l'autonomie des téléphones, avec le concours de l'industrie privée, s'impose.

Nous avons vu l'incapacité de cette administration. L'incendie de Gutenberg nous la montre n'ayant rien su prévoir, n'ayant su prendre aucune mesure de sécurité. Plus même, aujourd'hui, son incapacité absolue à pouvoir organiser rapidement un service de fortune saute aux yeux. Voilà qui condamne formellement l'administration centrale.

A la suite du sinistre nous avons envoyé à la presse le communiqué suivant qui a été publié et analysé par les journaux :

« L'Association des Abonnés au téléphone a prévu à plusieurs reprises, et la certitude d'un incendie, et l'imprévoyance impardon-

nable de l'administration, qui par surcroît n'avait aucun meuble ni outillage de rechange.

« Aujourd'hui que la catastrophe prévue s'est produite, l'Association songe d'abord à parer au plus pressé. Elle vient de demander d'urgence une audience au Sous-Secrétaire d'Etat pour lui soumettre les questions principales suivantes :

« 1° La situation de droit faite aux abonnés actuellement privés de leurs communications ;

« 2° Les mesures provisoires prises ou à prendre pour rendre aux abonnés l'usage de leurs appareils dans le plus bref délai possible.

« L'Association conclut en regrettant que les avis donnés tant de fois par elle n'aient pas été mieux écoutés, et devant les fautes commises, émet le vœu que le Sous-Secrétaire d'Etat fasse immédiatement appel au concours d'une commission d'ingénieurs et de personnes compétentes, étrangères à l'administration.

« Cette commission sera chargée de lui faire un rapport sur la situation, sur les causes probables du sinistre et sur les meilleures dispositions à adopter, d'abord comme solution provisoire, et ensuite comme aménagement définitif.

« Et enfin, l'Association déclare, une fois de plus, que tous les crédits jusqu'alors demandés et prévus pour les améliorations téléphoniques, et notamment le projet des 40 millions déposé par M. Symyan sur le bureau de la Chambre, sont d'une insuffisance flagrante.

« Elle ajoute que le Parlement, sous peine de rendre insoluble la question des téléphones en France, devra forcément voter d'urgence tous les crédits suffisants, ou s'adresser, coûte que coûte, au concours financier de l'industrie privée, seule capable de réunir avec la rapidité voulue les capitaux nécessaires à la solution de la crise. »

*Pour le comité : le vice-président,
Ernest ARCHDEACON.*

L'entrevue de notre Conseil d'Administration avec le Sous-Secrétaire d'Etat a eu lieu le 26 septembre. Elle n'a abouti à aucun résultat, M. Symyan s'étant borné à nous donner des assurances vagues.

L'Association et les députés de Paris

M. de Montebello et le bureau de l'Association des abonnés au téléphone ont été reçus le 14 octobre, à la Chambre des députés, par le groupe parlementaire des intérêts de Paris. Parmi les députés présents, citons MM. Georges Berry, amiral Bienaimé, Denys Cochin, Leboucq, Steeg, Willm, etc.

M. de Montebello a exposé la situation faite aux abonnés par le sinistre de Gutenberg, et montré quelles sont les responsabilités de l'administration dans l'incendie. Il formule les revendications immédiates de l'Association :

1° Admission des délégués des abonnés dans les commissions administratives;

2° Création d'une commission extraparlamentaire pour la réorganisation des téléphones;

3° Création d'une commission technique permanente, analogue au comité consultatif des chemins de fer et des chaudières à vapeur, — dans laquelle les abonnés et le petit personnel des praticiens seraient représentés;

4° Autonomie administrative des téléphones.

Ont pris ensuite la parole : MM. Archdeacon, vice-président ; de la Valette, membre du conseil d'administration de l'Association, Steeg et Willm, députés.

Tous les députés présents ont promis leur concours pour faire aboutir les réformes demandées par M. de Montebello, et ont encouragé vivement l'Association des abonnés dans sa campagne énergique de protestation contre un état de choses intolérable.

A chacun son dû !

Pour le petit personnel.

L'administration, dans ses communiqués di-thyrambiques, n'a cessé de vanter le zèle déployé après le sinistre par les ingénieurs, dont nous ne méconnaissions pas l'activité, bien qu'elle se soit manifestée un peu tardivement.

Elle n'a pas eu un seul mot pour le petit personnel !

Agents, sous-agents, ouvriers et opératrices ont cependant montré dans cette crise un dévouement au dessus de tout éloge. Oubliant

un instant leurs revendications, ils ont fourni un travail considérable, et n'ont songé qu'à s'efforcer de donner satisfaction au public. Il ne faut pas oublier que si quelques communications ont été rétablies et si le service des non sinistrés n'a pas trop souffert, c'est à eux qu'on le doit.

L'administration qui sévit si durement contre ses agents à la moindre défaillance, aurait pu saisir cette occasion pour féliciter son personnel.

A sa place et au nom du public, nous adressons tous nos remerciements au personnel des téléphones.

UN PROJET DES COMMERÇANTS DU II^e

Les commerçants et industriels du II^e arrondissement ont présenté à l'Administration un projet intéressant, afin de hâter le rétablissement des communications téléphoniques pour tous les abonnés.

Ils ont demandé à ce sujet la collaboration de l'Association des abonnés, et nous nous sommes empressés de soumettre leur projet, qui nous paraît très pratique, à notre ingénieur-conseil.

En voici les grandes lignes :

« Pour réduire ce préjudice au minimum et afin de mettre tous les abonnés sur un pied égalitaire, nous proposons à M. le Ministre d'établir sur le réseau de Gutenberg un certain nombre de cabines privées, qui pourraient desservir de 20 à 23 abonnés.

« Le chiffre atteindrait le nombre de sept cents environ.

« Nous pouvons assurer le concours d'abonnés qui mettraient à la disposition du Ministre des postes et télégraphes leurs installations.

« Ces dites installations seraient constituées par des pièces isolées situées à des rez-de-chaussée permettant de causer sans crainte d'indiscrétion.

« Une employée des téléphones serait chargée d'assurer le service de chacun de ces postes, et procéderait comme il est fait pour les messages télégraphiques ou avis d'appel. Seuls les abonnés pourraient faire usage de ces cabines et moyennant une rétribution à fixer par M. le Ministre.

« Pour arriver à ce résultat, il suffit de rechercher dans les câbles les fils correspondant aux postes proposés, ladite recherche qui se fait avec un appareil portatif ne peut demander, ainsi que les techniciens le savent, qu'au plus une demi-journée.

« La connexion de ces fils à un répartiteur qui les reliait à des standars et par suite aux mul-

tiples n'exigeraient qu'une quantité de fils très minime.

« Ces appareils sont en réserve à l'administration. »

TOUJOURS LE BLUFF

**Le gâchis complet. — Le bilan exact du désastre.
L'administration cherche à tromper les abonnés.
Le provisoire et le définitif.**

L'administration profite du sinistre de Gutenberg pour essayer une fois de plus de tromper les abonnés par le bluff et les mensonges.

L'interruption des communications ? Elle ne durera pas un mois, affirmait-on en haut lieu au lendemain du sinistre. Puis on parla de deux mois, ensuite de trois mois. En réalité, il faudra *au moins six mois avant que tous les abonnés soient raccordés*. Et cela, par la faute de l'administration qui n'avait aucune disponibilité de meubles. *Si on nous avait écoutés, si on avait eu, comme nous le demandions, des réserves de multiples, tous les abonnés pouvaient être raccordés en quelques semaines.*

IL N'Y AVAIT PAS 3.000 PLACES DISPONIBLES, quand Gutenberg eut brûlé, DANS LES SIX AUTRES BUREAUX DE PARIS : celles-ci ont été prises aussitôt par les journaux, les agences, les administrations et... les protégés.

Quant aux fameux standards, — suprême espoir et suprême pensée ! — qui servaient d'auxiliaires pour la transformation en batterie centrale dans les divers bureaux — ils donneront à peine quelques milliers de places. De plus *les abonnés ainsi raccordés pourront appeler, mais ne pourront être appelés*. Charmant, ce régime provisoire !

Et les autres abonnés ?

On a demandé des meubles à l'étranger, qui nous enverrait, naturellement, tous ses vieux rossignols. Cela nous promet un joli service pour le régime provisoire — et un provisoire qui durera longtemps.

Car il ne faut pas que les communiqués officiels nous fassent illusion, en nous annonçant à grand fracas qu'on va commencer le montage de deux multiples de 10.000 abonnés, qu'on a exigé des constructeurs un délai très court, que cela ira très vite, que tout sera prêt dans deux mois (!).

Il faut le temps qu'il faut pour construire un multiple de dix mille abonnés : on a mis *dix-huit mois* pour celui des Sablons, *deux ans* pour celui du 4^e étage de Gutenberg. Si on presse trop les constructeurs, on aura un meuble bâclé, gâché, qui fonctionnera mal. Rappelez-vous ce qui s'est produit à Passy, à l'ouverture des Sablons, dont on avait voulu hâter la mise en service.

Et que penser des locaux où on établit le « provisoire » ? de ce foyer d'incendie qu'on accole à l'hôtel des Postes ? Et va-t-on réinstaller à Gutenberg tous les multiples brûlés, pour les exposer de nouveau au risque de flamber tous d'un même coup ?

La leçon du sinistre n'a donc pas été comprise ?

Le Sinistre de Gutenberg C'était écrit !

**Les responsabilités de l'administration.
Nos prévisions confirmées.
Imprévoyance et incurie.**

(C'était écrit ! Cela devait arriver ! L'incurie et l'imprévoyance de l'administration sont dignement couronnées par le plus lamentable désastre.

Nous l'avions pourtant prévu et annoncé, et on ne peut nous reprocher d'avoir manqué de clairvoyance et de ne pas avoir mis l'administration sur ses gardes.

Combien de fois n'avons-nous pas signalé le danger d'incendie ? Ne poussions-nous pas dès le mois de mars dernier, dans notre *Bulletin*, ce cri d'alarme, que tous les journaux ont reproduit :

« L'incurie administrative qui a sévi si longtemps dans le domaine téléphonique, — écrivions-nous, — nous a acculés à un péril très grave.

« Supposons qu'un incendie éclate à l'hôtel des téléphones de Gutenberg. S'il n'est pas enrayé immédiatement, les multiples des 100, des 200, des 300, et de l'interurbain flamberont en un clin d'œil.

« A-t-on des multiples de secours, sur les-

quels on installerait les abonnés — comme à l'étranger — pendant qu'on reconstruirait les meubles incendiés ? Pas un seul. L'incurie administrative n'a rien prévu.

« Or, sait-on le temps que demande la construction d'un multiple ?

« Dix-huit mois — sans compter le temps nécessaire pour faire les adjudications.

« Comme tous les multiples de Paris sont actuellement archicombles et saturés, tous les abonnés des 100, 200 et 300 seraient donc, pendant près de deux ans, privés de toute communication téléphonique.

« Et ce qui est peut-être encore plus grave, pendant le même laps de temps Paris serait privé de toute communication téléphonique avec la province et l'étranger. L'administration, nous en sommes certains, ne nous démentira pas.

« Est-ce admissible ?

« L'incendie est une éventualité qu'on doit prévoir. Il faut absolument que nous ayons des multiples de secours comme à l'étranger. Toute la vie d'une capitale ne peut être à la merci d'une étincelle, enflammée par le hasard, ou même par la malveillance. »

Dans notre *Bulletin* du mois de juin l'Association, après le premier incendie qui avait atteint 1.200 abonnés, revenait à la charge et demandait ce qui serait arrivé si, au lieu d'un simple court-circuit provoquant en plein jour un incendie vite éteint, le feu avait fait des ravages la nuit et n'avait pas été enrayé à temps.

« C'est, disions-nous, 19.000 abonnés qui seraient restés sans communication pendant deux ans — sans compter l'interurbain. »

Et nous demandions que l'administration se pourvût de meubles de secours, ou simplement réservât des places disponibles sur les autres multiples pour y raccorder les abonnés pendant que dureraient les opérations nécessaires.

Naturellement on n'avait rien fait !

En ce qui concerne plus spécialement les dangers d'incendie, voici ce qu'un de nos correspondants nous écrivait de New-York, il y a dix-huit mois (*Bulletin* de mai 1907) :

« *L'avis du General Manager ici (qui a visité nos téléphones à Paris), est que nos fils téléphoniques qui sont seulement entourés à partir de l'extérieur de gutta-percha, prendront feu en un instant en cas d'incendie d'un*

exchange. Tandis qu'ici à l'extérieur, ils sont dans un tissu et dans une toile imperméables et incombustibles, puis dans ce tissu les fils sont dans une gaine de soie, puis le fil lui-même dans un peu de gutta-percha. »

Et un ingénieur écrivait, le 21 septembre dernier, pour confirmer ce fait :

« L'installation de la *batterie centrale* n'a été faite qu'en partie et comme à regret.

« Deux sinistres arrivant coup sur coup, à Grenoble et à Paris, viennent d'autre part de montrer *l'insuffisance des mesures de protection*. C'est là un point essentiel. Il faut que les nombreux réseaux de fils qui sont nécessaires au bon fonctionnement, plus encore dans les nouveaux systèmes que dans les anciens, soient sérieusement protégés contre tous les courants parasites et les surlensions pouvant venir du réseau lui-même et des conducteurs étrangers.

« La batterie centrale qui est un réel progrès, nous est venue d'Amérique avec un ensemble de *PROTECTEURS* sciemment nombreux et devant assurer toute sécurité. Pour des raisons que je ne puis apprécier, ce nombre a été énormément réduit et la sécurité est devenue illusoire. Là, soyez-en certain, est tout le mal.

« La batterie centrale est pour le moment le bouc émissaire alors qu'elle n'en peut mais ; qu'on lui rende les organes de *sécurité nécessaires* et elle assurera un *service parfait*. »

Etant donnée l'imperfection des lignes existantes, on a été obligé de donner un voltage très fort. Cependant le courant électrique ne peut pas être uniforme. Si certains postes exigent un courant de 80 volts, d'autres postes, par contre, n'ont besoin que de 60, 50 ou 40 volts pour fonctionner régulièrement. *Il n'est pas douteux que si un voltage trop faible empêche d'entendre les communications, un voltage exagéré peut être extrêmement dangereux. Les courts-circuits sont alors à craindre : les fils et la batterie peuvent brûler !*

Le courant alternatif donne d'autres tensions que le courant continu. Dans ce dernier, la tension est d'environ 100 volts, alors que le courant alternatif va jusqu'à 2.400.

Aussi, lorsque les ingénieurs américains ont installé le courant alternatif dans leur pays, ils ont pris soin de remplacer les fils qui étaient suffisants avec le courant continu par d'autres fils plus forts, par suite plus résistants.

A Paris, pour ne pas trop dépenser, on s'est bien gardé de remplacer les fils. Ceux-ci, trop faibles, étaient chauffés à blanc par le courant alternatif et enflammaient la gutta-percha qui les recouvrait. De là ces incendies continuels qui se produisaient depuis quinze jours ; de là la catastrophe du 20 septembre.

L'administration connaissait si bien le danger qu'elle avait installé à Gutenberg de grosses bobines n'ayant pas d'autre fonction que de manger une partie du courant quand celui-ci était trop violent, et par suite de diminuer les risques de catastrophe.

Autre précaution élémentaire qui avait été négligée : il n'y avait aucun fusible, en dehors du multiple du 4^e étage. Donnons ici la parole à M. Archdeacon, vice-président de l'Association des abonnés :

« Il y a 999 chances sur 1.000 pour que la véritable cause soit celle que je suppose et que je vais vous dire : l'incendie est dû à l'absence, dans les bureaux, d'un petit instrument appelé coupe-circuit. Ce petit instrument se fixe à chaque fil d'abonné, à son entrée dans le bureau. Si un court-circuit se produit, en dehors du bureau, sur un fil d'abonné, le coupe-circuit entre en fusion, le fil tombe et se trouve ainsi séparé du multiple, tout danger est arrêté.

« Tous les constructeurs, tous les chefs de bureaux, ont averti les grands chefs de la nécessité de ce petit instrument dont je vous parle ; l'administration s'est toujours refusée à l'adopter.

« Or, ce petit instrument, très simple, est en usage dans toutes les nations qui ont le téléphone. Seul, l'Etat français n'a pas voulu l'adopter. »

C'est là, on le voit, un point capital.

Comment expliquer en outre l'absence de pompiers de service à Gutenberg ? Voilà un grand service public où se révèlent presque chaque jour des risques de feu. Il y a là les vingt mille abonnés du cœur de Paris. On a entassé dans ces bureaux six à huit cents jeunes femmes qui n'en pourraient sortir sans panique.

Et personne, dans l'administration, ni M. Barthou, ni M. Simyan, ni un des chefs de service n'a eu l'idée de demander l'installation à demeure d'un poste de pompiers ! Sous prétexte que la caserne de la rue Jean-Jacques Rousseau est voisine, on n'a jamais pensé que des pompiers placés dans l'immeuble

même, aux différents étages, et munis d'extincteurs étaient utiles, indispensables !

La preuve vient d'être faite de ce qu'aura coûté une telle incurie.

Chaque soir, le régiment de pompiers de Paris fournit des équipes aux théâtres et aux calés-concerts. On place trois pompiers dans les coulisses d'un beuglant de la Villette, mais les étages énormes de l'hôtel Gutenberg n'ont pas un homme ! Quelle logique, et comme on saisit bien là cette admirable insouciance administrative !

Déplorable aussi la centralisation à Gutenberg de vingt mille abonnés et de l'interurbain. Si au lieu de grouper un nombre considérable d'abonnés en un seul bâtiment central, on les avait reliés à des bureaux installés de place en place, le nombre des personnes aujourd'hui dans l'embarras serait forcément moins grand.

Le désastre actuel fait toucher du doigt, une fois de plus, le vice des monopoles d'Etat. L'Etat est responsable du préjudice causé aux abonnés et au commerce parisien. Il est responsable parce qu'il lui a plu de monopoliser à son profit l'exploitation des téléphones ; en sorte qu'aujourd'hui, étant seul pour servir la clientèle, si un cas de force majeure se produit, toute la clientèle est dans l'embarras. Supposez qu'au lieu d'une maison unique, pour les abonnés au téléphone, il y ait deux ou trois concurrents, le service n'en souffrirait pas ; ce qui manquerait chez l'un serait assuré par l'autre concurrent. Une maison brûlerait, les abonnés seraient servis par la maison rivale. Avec sa manie détestable de vouloir être le patron unique, l'Etat soumet les consommateurs à toutes ses fantaisies, à toute son imprévoyance et à tout son bon plaisir.

*
* *

Le bilan des responsabilités administratives est, on le voit, singulièrement lourd. Aussi ne pouvons-nous que nous rallier aux conclusions que M. Archdeacon a tirées de l'événement.

« Maintenant, que va-t-on faire pour l'avenir ? On va faire du provisoire, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'argent pour établir les téléphones tels qu'ils devraient être. Pour avoir un matériel neuf, fonctionnant bien, donnant satisfaction aux abonnés, il faudrait 200 millions.

« Comment penser qu'on obtiendra ces crédits du Parlement, alors que M. Simyan n'a pu faire voter en temps utile son projet de loi, qui comportait un crédit de 40 millions. La vérité, c'est que l'Etat est le plus mauvais des exploitants.

« J'ai toujours eu cette conviction, et l'avenir ne fera sans doute que me confirmer dans cette idée. J'en conclus que si l'Etat *prouve vraiment qu'il ne peut pas exploiter dans de bonnes conditions, le mieux serait de passer la main.* »

Commission d'enquête

Pour donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique, l'administration a nommé une commission d'enquête sur le sinistre de Gutenberg.

Cette commission est composée de MM. Colson, conseiller d'Etat, président ; Maurice Lévy, membre de l'Institut ; Nénot, architecte, membre de l'Institut ; Chardon, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; Henri Gautier, professeur à l'école de pharmacie ; Dareq, inspecteur général des postes en retraite ; Seligman, inspecteur des P. T. T., et Cordier, membre du comité de l'électricité.

Un de nos lecteurs nous adresse à ce sujet la lettre suivante :

Paris, le 25 septembre 1908.

Monsieur le Président
de l'Association des abonnés au Téléphone,
rue des Mathurins, 47, Paris.

Je lis dans les journaux que M. Barthou a chargé une commission de rechercher les causes de l'incendie du 20 septembre, commission de huit membres qui se garderont bien de rechercher les responsabilités : la majorité soit cinq membres de cette commission sont des anciens élèves de l'école polytechnique.

Le professeur de chimie de l'école de pharmacie est un ancien élève de la dite école ; M. Henri Gautier est entré en 1881 à l'école polytechnique et sa nomination n'a d'autre but que de mettre la majorité entre les mains de ses amis.

L'Administration se moque une fois de plus du public qui compte sur vous pour démasquer cette manœuvre en exigeant une modification dans la composition de cette commission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

UN ABONNÉ AU TÉLÉPHONE.

Ces remarques sont très justes : nous les livrons à l'opinion publique.

Enfin nous demandons pourquoi les abonnés ne sont pas représentés dans la commission. Etant les premiers lésés ils devraient avoir pourtant voix au chapitre, et pourraient éclairer utilement les enquêteurs.

M. Simyan, à plusieurs reprises, nous avait formellement promis de faire siéger des représentants des abonnés dans les commissions.

Autre temps !...

INSTRUCTION

*en vue de l'usage des postes téléphoniques
desservis par la Batterie Centrale ⁽¹⁾*

Installation comportant un seul appareil ou deux appareils séparés par un commutateur.

Demande de communication.

Pour appeler le Bureau central, il suffit de décrocher le récepteur suspendu au crochet mobile. Porter aussitôt ce récepteur à l'oreille et attendre la réponse de la téléphoniste qui signale sa présence en disant « J'écoute ». Il est inutile d'appuyer sur le bouton d'appel, cette manœuvre ne pourrait, d'ailleurs, avoir aucun effet.

Dès que la téléphoniste a dit : « J'écoute », énoncer distinctement le numéro de l'abonné avec lequel on désire entrer en communication. La téléphoniste doit répéter ce numéro.

Le récepteur doit être maintenu à l'oreille jusqu'à ce que l'abonné demandé ait signalé sa présence.

(1) L'administration nous avait communiqué les instructions suivantes, que nous n'avons pas publiées plus tôt faute de place, au moment où la mise en service du 4^e étage de Gutenberg lui laissait le champ libre à toutes indépendances. Aujourd'hui, elles sont toujours utiles pour les abonnés de Paris. Quant aux malheureux abonnés de Gutenberg, ils ne reverront pas la Batterie centrale de sitôt, hélas !

sence ou que la téléphoniste ait donné l'avis : n°... pas libre, ne répond pas, etc...

La remise des récepteurs aux crochets a pour conséquence d'annuler une demande de communication qui vient d'être formulée ou de provoquer la rupture d'une communication établie.

Réponse à un appel

Aussitôt que la sonnerie de son poste a fonctionné, l'abonné doit porter les récepteurs aux oreilles et signaler sa présence (1).

Il est essentiel de répondre dès le premier appel, sinon la sonnerie fonctionne, avec intermittences d'arrêts, jusqu'à ce que l'abonné ait répondu.

Difficultés au cours d'une communication

Lorsqu'au cours d'une communication, il se produit des difficultés paraissant nécessiter l'intervention de la téléphoniste, l'abonné appelle cette dernière pour lui parler en abaissant lentement et trois fois de suite le crochet mobile, tout en conservant le récepteur à l'oreille.

Fin de communication

Dès que la communication est terminée, chaque correspondant raccroche ses récepteurs. Cette précaution est indispensable ; elle a, notamment, pour effet de transmettre automatiquement au bureau le signal de fin de la communication et de permettre à la téléphoniste de libérer la ligne.

Demande d'une nouvelle communication.

Si, après avoir terminé une conversation, un abonné désire communiquer à nouveau, il doit raccrocher ses récepteurs afin de donner le signal de fin au bureau ; puis, au bout d'une demi-minute environ, appeler le bureau central en procédant comme il a été dit plus haut à propos d'un premier appel.

Recommandations.

Lorsque le poste est inutilisé, les récepteurs doivent toujours être suspendus à leurs crochets ; si cette prescription n'était pas observée, le bureau serait appelé inutilement d'une manière permanente et l'abonné ne pourrait pas recevoir les appels du poste central.

MM. les abonnés sont instamment priés de ne jamais toucher aux divers organes de leur installation téléphonique.

*
* *

(1) De quelle façon ? Il eût été bon de l'indiquer.

INSTRUCTION

CONCERNANT LES MANŒUVRES A FAIRE pour desservir les tableaux téléphoniques par la Batterie Centrale.

I. — AU POSTE PRINCIPAL.

A. — Pour répondre au réseau :

Relier l'appareil à la ligne du réseau, décrocher le récepteur suspendu au crochet mobile et signaler sa présence.

B. — Pour appeler le réseau en vue de lui parler du poste principal :

Même manœuvre que ci-dessus (A). La téléphoniste signale sa présence en disant «J'écoute». Enoncer distinctement le numéro de l'abonné demandé ; la téléphoniste doit répéter ce numéro.

C. — Pour appeler un poste supplémentaire :

Relier l'appareil à la ligne supplémentaire, appuyer sur le bouton ou tourner le magnéto et décrocher le récepteur comme ci-dessus.

D. — Pour répondre à un poste supplémentaire :

Même manœuvre que ci-dessus, moins l'appel.

E. — Pour donner à un poste supplémentaire, qui la demande, la communication avec le réseau :

Après avoir reçu la demande, relier par un cordon double la ligne supplémentaire à la ligne au réseau sans faire aucun appel. (Dans les tableaux à levier, abaisser les deux leviers.)

Lorsque les deux fiches du cordon sont différentes, c'est toujours la même, désignée par le service, qui doit être employée pour le réseau. Cette précaution est indispensable et son inobservation compromettrait le service.

F. — Pour donner une communication à un poste supplémentaire que le réseau demande :

Recevoir l'appel comme ci-dessus (A).

Appeler le poste supplémentaire comme ci-dessus (C).

Relier la ligne du réseau à la ligne supplémentaire comme ci-dessus (E).

G. — Avant de couper la communication, le préposé au service du poste principal doit s'assurer, en se portant sur la ligne, que la conversation est terminée, à moins que le poste principal ne comporte un voyant indiquant automatiquement si la ligne est libre ou occupée.

NOTE IMPORTANTE

Le réseau ne peut pas appeler le poste supplémentaire ; il est donc indispensable que l'appel soit fait par le poste principal.

II. — MANOEUVRES A EFFECTUER AU POSTE SUPPLÉMENTAIRE.

A. — Pour avoir une communication avec le réseau ou un autre poste supplémentaire :

Appeler le poste principal en appuyant sur le bouton ou en donnant quelques tours à la manivelle de la magnéto, porter à l'oreille le récepteur suspendu au crochet mobile et signaler sa présence. Dès que la liaison avec le réseau est effectuée au poste principal, ne pas actionner le bouton d'appel ou la magnéto, le fait de conserver le récepteur décroché indiquant l'appel au bureau.

B. — Pour répondre à un appel :

Décrocher le récepteur suspendu au crochet mobile, le porter à l'oreille et signaler sa présence.

C. — Pour demander au réseau une nouvelle communication, lorsqu'une liaison directe a été établie par le poste principal :

Opérer comme ci-dessus (B).

Entre deux communications consécutives, laisser un intervalle d'une demi-minute environ.

D. — Difficultés au cours d'une communication avec le réseau

Lorsqu'au cours d'une communication, il se produit des difficultés paraissant nécessiter l'intervention de la téléphoniste, l'abonné appelle cette dernière pour lui parler en abaissant lentement et trois fois de suite le crochet mobile, tout en conservant le récepteur à l'oreille.

RECOMMANDATIONS

Lorsque le poste est inutilisé, les récepteurs doivent toujours être suspendus à leurs crochets.

MM. les abonnés sont instamment priés de ne jamais toucher aux divers organes de leur installation téléphonique.

*
* *

INSTRUCTION

Concernant les manœuvres à effectuer sur les tableaux Standards équipés en « Batterie Centrale ».

Pour appeler le réseau

Prendre la fiche spéciale portant l'indication « RÉSEAU », l'enfoncer dans le jack du réseau,

abaissier la clé d'écoute et attendre, à l'appareil, la réponse verbale de la téléphoniste.

Pour répondre à un appel du réseau.

Prendre la fiche spéciale, l'enfoncer dans le jack du réseau, abaisser la clé d'écoute et avertir, par la parole, de la présence à l'appareil.

Postes supplémentaires

I. — Si le réseau demande un poste supplémentaire, prendre la 2^e fiche du cordon correspondant à la fiche spéciale et sonner le poste supplémentaire demandé.

II. — Si un poste supplémentaire demande le réseau, enfoncer la fiche spéciale dans le jack du réseau, la 2^e fiche du cordon correspondant à la fiche spéciale étant enfoncée dans le jack du poste supplémentaire demandeur et attendre la réponse verbale de la téléphoniste.

Signal de fin de communication

Pour donner, au bureau central, le signal de fin de communication, mettre la fiche spéciale au repos.

NOTE IMPORTANTE

Les communications du réseau doivent, sans exception, être établies au moyen de la fiche spéciale qui doit toujours être placée dans le jack du réseau et retirée à l'issue de la communication.

Si ces précautions n'étaient pas rigoureusement observées, le service serait compromis au standard et au bureau central correspondant.

CHEZ LES ABONNÉS DU SUD-EST

Un intéressant rapport.

Au nom de la Commission d'initiative de la société pour la défense du commerce et de l'industrie de Marseille, M. Dominique Piazza, qui a toujours défendu avec activité la cause des abonnés du Sud-Est, vient de déposer un fort intéressant rapport sur les « améliorations et réformes à apporter dans le service des téléphones.

Parlant du *Projet de loi*, M. Piazza déclare :

« En parcourant les premières des 50 feuilles de l'exposé des motifs, on est véritablement stupéfait, car elles contiennent la plus complète et la plus vive critique de l'Administration faite par l'Administration elle-même... On ne peut proclamer plus clairement le désarroi et, nous le répé-

tons, les projets devraient aboutir à la seule solution logique : la remise des téléphones à l'industrie privée qui les exploitait avant 1889, s'il ne fallait envisager que la réalité pratique. Pousant plus loin que ces critiques générales, nous allons descendre dans les détails, en nous plaçant résolument en défenseurs des intérêts primordiaux de notre région, et en déclarant qu'il est difficile de se reconnaître dans l'attribution des 42 millions environ à Paris ou à la province, aucune distinction n'étant faite, aucun chiffre de détail n'étant donné par le projet de loi. »

Sur la Batterie Centrale :

« Cette réforme a été faite à moitié, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte au Bureau des Sablons où la batterie centrale fonctionne depuis avril dernier. Au lieu d'avoir une source unique d'énergie électrique (comme l'indique le nom de batterie centrale) on conserve les piles primaires des abonnés qui, se détraquant sans cesse, continuent les dérangements antérieurs. Malgré les instances des deux associations d'abonnés, on n'a pas voulu unifier, ni même imposer, pour des installations à venir, l'unification des appareils, ce qui, de l'avis des techniciens, est un obstacle capital au bon fonctionnement du service. »

Sur l'Annuaire :

« L'annuaire des téléphones paraît trop tard et trop irrégulièrement. A Paris on en a commencé la distribution. A Marseille il paraîtra en août, soit sept mois après. Son poids de 1900 grammes est un retard pour la distribution confiée aux facteurs déjà surchargés. De plus, on serait en droit de faire remarquer que la réclame commerciale ne devrait pas se trouver dans une publication officielle. L'Allemagne et surtout l'Amérique, terre classique de la réclame, n'en font pas dans les publications analogues.

« Il serait préférable, dans l'intérêt de l'amélioration du service, que les instructions pour le téléphone soient plus clairement développées, appuyées de quelques photographies ou photogravures. Avec la batterie centrale où l'appel est silencieux et où la petite lumière incandescente signale à la téléphoniste la demande de l'abonné, celui-ci insuffisamment renseigné ne sait pas ce qui se passe à l'autre bout du fil ; quelques lignes et une gravure le lui apprendraient à moins que, comme à New-York, la rapidité de la mise en communication ne lui permette d'en dispenser l'administration.

Ce rapport entendu, la Chambre Syndicale l'adopte à l'unanimité, le convertit en délibération et décide son impression et son envoi à M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes,

à M. le Directeur des Postes à Marseille, à nos représentants au Parlement et à la Presse.

Nous sommes absolument d'accord avec M. Piazza, dont les justes revendications sont identiques aux nôtres.

Echos de Partout

Les mauvaises fées.

De M. Ambroise Rendu, conseiller municipal, dans le *Moniteur industriel* :

Certains pays, exceptionnellement doués, ont cependant reçu de la part des mauvaises fées quelques dons fâcheux. C'est, sans doute, ce qui advint à la France, parée de tant d'avantages précieux, avec quelques-uns de ses monopoles d'Etat. Deux fées, entre autres, celle des allumettes et celle des téléphones ont été particulièrement dures pour elle. Il n'est pas de mécomptes ni de soucis qui leur soient épargnés, quand il s'agit pour les Français d'obtenir du feu ou de causer avec un ami éloigné. Le supplice du téléphone dépasse pour eux tous ceux que l'antiquité avait imaginés. Tantale était un homme heureux au regard d'un abonné téléphonique.

*
* *

Le schah et le téléphone.

Une mésaventure peu connue advint au schah lors de son premier séjour à Contrexéville.

Très intrigué par le téléphone, dont il voyait pour la première fois les appareils, le souverain avait voulu l'expérimenter par lui-même. On le fit entrer dans une cabine et on lui remit une liste des abonnés, en le priant de choisir lui-même celui avec lequel il désirait communiquer. Ce fut à un habitant de Mirecourt qu'échut ce grand honneur. La communication une fois établie entre le monarque et le particulier :

— Allo ! allo ! se mit à moduler le schah de sa voix la plus douce.

— Allo ! répondit un gros timbre qui n'avait rien d'engageant.

Un peu embarrassé, le roi des rois poursuivit timidement :

— Quel temps fait-il, chez vous ?

— Quel temps il fait ? répondit la grosse voix de moins en moins engageante. C'est pour cela que vous me dérangez !... Ah ça ! mon bonhomme, est-ce que vous auriez l'intention de vous payer ma tête ?

— Monsieur, je suis le schah de Perse...

— Vous le schah ? La bonne blague ! Eh bien ! si j'ai un conseil à vous donner, c'est d'aller miauler ailleurs ! ! !

*
* *

La poste locataire des pauvres.

M. Simyan recherchait depuis longtemps dans le onzième arrondissement un terrain pour y faire construire un nouvel hôtel central des postes et des télégraphes.

Justement l'Assistance publique possède rue Mercœur, à côté de l'emplacement de l'ancienne prison de la Roquette, un terrain de deux mille mètres de superficie, très propre à recevoir cette construction.

M. Mesureur a donc offert à M. Simyan son terrain et ses services, qui ont été aussitôt agréés.

Le directeur de l'Assistance publique bâtira, rue Mercœur, l'hôtel central des postes nécessaire à l'administration de M. Simyan, et il louera à ce dernier, qui a signé un bail de trente ans, son terrain et sa construction, à raison de vingt-huit mille francs par an.

C'est une bonne rente pour nos pauvres, qui deviennent, par le fait, les propriétaires de l'Etat.

A travers la Presse

Les causes de la crise.

Du Professionnel des Postes :

Quels sont les responsables ?

Création d'une nouvelle direction dans les mains d'un ingénieur absolument inexpérimenté, nouveau dans ce service, chambardement de tout ce qui existait et son remplacement par des éléments n'ayant fait aucune preuve, voilà le remède qu'on a voulu appliquer à la fameuse *Crise téléphonique*.

L'association des abonnés, les journaux dans de nombreux articles ont mené une campagne admirable.

Tous ceux qui ont voulu être sincères, qui ont étudié la question, qui ont pris des renseignements à bonne source, ont été obligés de reconnaître que le mal ne venait pas d'en bas.

C'est la *Direction*, ce sont les capacités d'en haut qui manquent.

Tous très forts en chiffres, en calculs algébriques infinitésimaux et intégraux, tous faiseurs de plans, de schémas, mais pas un, vous m'entendez bien, *pas un* qui connaisse le métier, pas un qui ait jamais su ce que c'était que donner une com-

munication, qui ait vu le mal où il se trouve, pas un qui sache ce qui se passe réellement dans un groupe, par conséquent pas un qui puisse indiquer la vraie solution.

Les rapports, les notes, les avis verbaux fournis par le personnel d'exploitation, tout reste lettre morte, tout est nul et non avvenu parce que cela ne vient pas d'un diplômé.

Il faudra bien en rabattre cependant. Le personnel surmené, fatigué, menacé, exécuté, pourrait bien se réveiller un jour. Oh ! c'est sur lui qu'on tombe, c'est son repos qui est menacé, c'est son service qui est surchargé, ce sont les punitions multipliées et données à tort et à travers, c'est l'espionnage, c'est le mouchardage, ce sont les notes secrètes, les suppressions de congés, que l'on veut lui donner en échange de son zèle !

Casse-Cou !

UNE TÉLÉPHONISTE.

*
* *

Les avantages de la conversation taxée.

D'un intéressant article du *Réveil des sous-agents*, relatif à la conversation taxée, nous extrayons les lignes suivantes :

Avec la conversation taxée, au moins, les correspondances téléphoniques se régulariseront, se canaliseront, et les échanges de papotages niais feront place, en mainte occasion, aux utiles questions et aux réponses commerciales qui, trop souvent aujourd'hui, sont rejetées au courrier postal, pour cause d'encombrement ailleurs.

Une téléphoniste me disait un jour :

« Vous n'avez pas idée des exagérations auxquelles se laissent entraîner certains abonnés. Les dames plus encore que les messieurs. Elles font venir à l'appareil, pour des futilités, leurs amis, leurs conseils, leurs fournisseurs. Evidemment, elles s'ennuient chez elles et, pour tuer le temps, causent à distance. Pour le prix que ça leur coûte, c'est une distraction à bon marché. Mais pendant ce temps-là les gens qui ont des choses sérieuses à se communiquer s'impatientent, protestent, tempêtent, disant des gros mots... Si les dames bavardes étaient tenues de payer, ne fut-ce que vingt centimes chaque conversation, sûrement qu'elles y regarderaient davantage. Elles feraient ainsi place à d'autres clients, dont c'est aussi le droit d'utiliser le téléphone. »

Gagnera-t-on au change ? Le régime futur reviendra-t-il plus cher ou moins cher à l'abonné que l'actuel, en fin d'année ?

On y gagnera sûrement en célérité.

Pour le prix final, il sera proportionnel, c'est-à-dire équitable.

Qui aura beaucoup consommé devra payer beaucoup. Ceux dont les conversations auront été rares bénéficieront de leur mutisme, comme de juste. Ils n'auront à déboursier que quelques francs par mois également, en sus du droit fixe.

A quel chiffre sera fixé ce droit dans la nouvelle combinaison? Sera-t-il de 100 francs, de 60, de 50 francs même par année, comme les plus larges réformateurs le proposent?

Tout ce que nous devons demander, c'est que le régime nouveau soit exempt de complications, de surtaxes, d'échelles suivant la population, la hauteur des maisons, le nombre des navires dans les ports et l'âge des capitaines!

Trois catégories de bureaux au plus : Paris, les grandes villes et le reste. Pour chaque catégorie un droit fixe immuable, toujours dû : 60 francs pour Paris, par exemple ; 50 francs pour les grandes villes ; 40 francs partout ailleurs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

L'hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc.

Billets d'aller et retour individuels et de famille de toutes classes.

Il est délivré par les gares et stations du réseau d'Orléans pour Arcachon, Biarritz, Dax, Pau et les autres stations hivernales du Midi de la France :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes ;

2° Des billets d'aller et retour de famille de toutes classes comportant des réductions variant de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes pour une famille de 2 personnes, à 40 % pour une famille de 6 personnes ou plus ; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu, nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours.

Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours moyennant un supplément de 10 % du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

Cartes d'excursions en Touraine.

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de familles sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 % sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Avis aux chasseurs.

La Compagnie d'Orléans a décidé que, jusqu'à la fermeture de la chasse dans le Loiret et le Loir-et-Cher, le train

40 partant de Vierzon à 7 h. 42 du soir s'arrêtera à Nouan-le-Fuzelier les dimanches, lundis, les jours fériés et lendemain de jours fériés.

D'autre part :

(A) Le train 305 qui circule sur la ligne d'Étampes à Beaune-la-Rolande s'arrêtera à la station d'Ascoux les dimanches et jours fériés.

(B) Le train 43-439 de cette même ligne partant de Paris-Quai d'Orsay à 6 h. 35 du soir, s'arrêtera à la station de Villemurlin les samedis et veilles de jours fériés.

Wagon-Restaurant. — Jusqu'à la fermeture de la chasse, un wagon-restaurant circulera sur la direction de Paris-Vierzon :

1° Dans le sens de Paris-Vierzon, le samedi de chaque semaine et les 31 octobre, 24 et 31 décembre, dans le train 199 partant de Paris-Quai d'Orsay à 7 h. 10 du soir.

2° Dans le sens de Vierzon-Paris, le dimanche de chaque semaine, les 1^{er} novembre, 25 décembre et 1^{er} janvier dans le train 114, partant de Vierzon à 6 h. 52 du soir.

CHEMINS DE FER DE P.-L.-M.

L'Hiver à la Côte d'Azur

Billets d'aller et retour collectifs de 2^e et 3^e classes, valables jusqu'au 15 mai 1909.

Du 1^{er} octobre au 15 novembre 1908, les gares P.-L.-M. délivrent, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 2^e et 3^e classes pour Cassis et toutes les gares P.-L.-M. situées au-delà vers Menton. Le parcours simple doit être d'au moins 400 kilomètres.

(Le coupon d'aller de ces billets n'est valable que du 1^{er} octobre au 15 novembre 1908.)

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires (pour les deux premières personnes), le prix d'un billet simple pour la troisième personne ; la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets quatre jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Des trains rapides et de luxe composés de belles voitures à bogies desservent, pendant l'hiver, les stations du littoral : Paris-la Côte d'Azur en 13 heures par train extra rapide de nuit et par le Côte d'Azur-Rapide.

Relations entre Londres, Paris et l'Italie

Par le Simplon

1° Trains express quotidiens :

Aller : départ de Londres : via Calais, 11 h. mat. ; via Boulogne, 2 h. 20 soir ; via Dieppe, 10 h. mat.

Départ de Paris : 2 h. 15 s., V.-L., L.-S., 1^{re} et 2^e classes à couloir jusqu'à Milan. — 10 h. 15 s., V.-L., L.-S., 1^{re} et 2^e classes à couloir jusqu'à Milan ; 1^{re} et 2^e classes à couloir Dieppe-Milan ; 1^{re} et 2^e classes à couloir Paris-Gênes ; 1^{re} et 2^e classes à couloir Calais-Milan.

NOTA. — Ce train n'attend pas, en cas de retard, la correspondance de 2 h. 20 de Londres.

Retour : Départ de Rome : 11 h. 45 s., V.-L., L.-S., 1^{re} et 2^e classes à couloir depuis Milan ; 1^{re} et 2^e classes à couloir Milan-Dieppe. — 8 h. mat., V.-L., L.-S., 1^{re} et 2^e classes, à couloir depuis Milan ; 1^{re} et 2^e classes à couloir Gênes-Paris.

Arrivée à Londres : via Calais, 5 h. 04 s. ; via Boulogne, 10 h. 45 s. ; via Dieppe, 7 h. soir.

2° Train de luxe « Simplon-Express » quotidien, V.-L., V.-R. :

Aller : départ de Londres, 11 h. mat. ; de Paris, 7 h. 55 s. — Retour : départ de Milan, 4 h. 25 soir.

NOTA. — Du 6 juillet au 13 septembre ce train a une continuation, 3 fois par semaine, de Pontarlier sur Berne et Interlaken et vice-versa ; au départ de Calais et Paris, les lundis, mercredis et samedis ; au départ d'Interlaken et de Berne, les mardis, jeudis et dimanches.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

REMISES A NOS ADHERENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amelot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie.

V. Bontemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55. — Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-lysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes. — 5 %.

Agence parisienne de la marque Coltereau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles. Puniet, fabricant breveté S. G. D. G., 179, faubourg Saint-Honoré (en face l'hôpital Beaujon), tél. 559-58. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours) ; Bière de la « Tour Carrée » ; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Bijouterie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Bloc-Notes

Le Parlout, F. Brailard, 11, rue Marsollier, 10 %.

Bois et Charbons

Magnant, 11, rue Boucry, bois, charbons, coko. — Remise aux membres de l'Association.

Blanchisserie

L. Nardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviezel, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Mexicaine Moran, 44, r. Taithout, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

La Sécurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Déménagements

Walon, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Dentistes

Alexis Carpentier, 7, rue de Chabrol. — Remise aux adhérents, 20 % sur prothèse; 10 % sur soins.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. — Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Horlogerie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincet (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottes, tél. 905-88. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.

Blanchard, (Machines à écrire d'occasion) et fournitures, 113, Bd Richard Lenoir, téléphone 930-94.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillon), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 309-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 5 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blottière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, r. de l'Odéon, t. 810-88. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 5 % au comptant.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richelieu. Téléphone 26-221. — Remise 10 % aux adhérents.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Trains express et de luxe pour Genève et la Savoie

1^o De Londres et Paris : Express de nuit pour Genève, Evian, Divonne (V.-L., L.-S., 1^{re} et 2^e classes à couloir Calais-Genève ; L.-S., 1^{re} et 2^e classes pour Evian, 1^{re} et 2^e classes pour Divonne) :

Aller : départ de Londres, 11 h. mat. ; de Paris, 9 h. 25 soir. — Retour : départ de Divonne, 5 h. 23 mat. ; d'Evian, 7 h. 55 soir ; de Genève, 8 h. 45 soir.

2^o De Paris (Express de jour pour Genève et Evian) 1^{re} et 2^e classes à couloir, V.-R. jusqu'à ou de Dijon :

Aller : départ de Paris, 9 h. 10 mat. — Retour : départ d'Evian, 10 h. 07 mat. ; de Genève, 11 h. 50 mat.

3^o De Paris pour Aix-les-Bains, Chambéry, Annecy, Le Fayet-St-Gervais, Chamonix, Argentière et Vallorcine :

Aller : A) Express de jour, 1^{re} et 2^e classes à couloir, Le Fayet ; départ de Paris, 9 h. 10 mat.

Retour : départ de Vallorcine, 6 h. 19 mat. ; de Chamonix, 7 h. 57 mat. ; du Fayet-St-Gervais, 9 h. 22 mat. ; de Chambéry, midi 29 ; d'Aix-les-Bains, midi 55.

Aller : B) Express de nuit, 1^{re} et 2^e classes à couloir pour Le Fayet, via Annemasse, 8 h. 50 soir ; L.-S., 1^{re} et 2^e classes à couloir pour Annecy, 10 h. 25 soir.

Retour : départ de Vallorcine, 1 h. 15 s., 3 h. 16 s. ; de Chamonix, 4 h. 05 s., 4 h. 34 s. ; du Fayet-St-Gervais, 5 h. 29 s., 5 h. 55 s. ; de Chambéry, 9 h. 04 s. ; d'Aix-les-Bains, 9 h. 38 s.

Aller : C) Savoie-Express (train de luxe), V.-S., V.-R., nombre de places limité, 11 h. 20 mat., mardi, jeudi, samedi (pour Genève et Evian à partir du 2 juillet).

Retour : départ de Chambéry, 10 h. 05 mat. ; d'Aix-les-Bains, 10 h. 32 mat. ; d'Evian, 8 h. 01 mat. ; de Genève, 9 h. 24 mat., lundi, mercredi, vendredi (de Genève et d'Evian à partir du 3 juillet).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Fête de la Toussaint.

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 28 octobre seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 4 novembre 1908, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Relations directes entre Paris et l'Italie

Les billets d'aller et retour de Paris en Italie, via Mont-Cenis et via Simplon, indiqués ci-après, sont délivrés toute l'année, à la gare de Paris, dans les bureaux succursales et dans les Agences de voyages.

1^o via Mont-Cenis :

Billets d'aller et retour :

	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	
de Paris à	Turin . . . 147 f »	106 f 15	69 f 25	Validité : 30 jours.
ou	Milan . . . 164 80	116 75	»	
vice-versa	Gènes . . . 169 80	121 40	»	
	Venise . . . 217 75	151 95	»	Validité 45 jours:
	Florence . . 218 70	152 80	»	
	Rome . . . 245 70	168 90	»	
	Naples . . . 261 60	179 80	»	

La durée de validité des billets valables 30 jours peut être

prolongée de 15 jours, et celle des billets valables 45 jours peut être prolongée de 22 jours moyennant le paiement d'un supplément. (Cette prolongation ne peut être accordée que par les gares de départ et de destination du billet).

D'autre part, la durée de validité des billets Paris-Turin est portée gratuitement à 60 jours lorsque les voyageurs prennent, à Paris, un billet de voyage circulaire intérieur italien, conjointement avec le billet d'aller et retour Paris-Turin, ou lorsqu'ils justifient avoir pris à Turin, soit un billet circulaire italien, soit un billet d'abonnement spécial italien, soit un billet d'aller et retour combiné italien.

2^o via Simplon :

Billets d'aller et retour :

	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	
de Paris à	Domodossola . . . 125 f »	89 f 40	Validité 30 jours
ou	Milan . . . 148 55	105 95	
vice-versa	Venise . . . 201 25	142 85	

La durée de validité des billets d'aller et retour Paris-Milan et Paris-Venise peut être prolongée de 15 jours moyennant le paiement d'un supplément.

La validité des billets d'aller et retour Paris-Domodossola est portée gratuitement à 60 jours lorsque le voyageur justifie avoir pris à Domodossola, soit un billet circulaire italien, soit un abonnement spécial italien, soit un billet d'aller et retour combiné italien.

Arrêts facultatifs. — Enregistrement direct des bagages.

Franchise de 30 kil. de bagages sur le parcours P.-L.-M. Aucune franchise en Suisse et en Italie.

Des trains à marche très rapide et des trains de luxe mettent en relation Paris et les grandes villes italiennes par le Mont-Cenis et par le Simplon. Ces trains sont composés de splendides et confortables voitures à boggies. — Trajet direct (via Simplon) de Paris à Milan en 15 heures 1/2, à Venise en 20 heures 1/2, à Rome en 31 heures.

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir gracieusement à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85



Maison PÉRON, 26, rue de Flandre, PARIS

TÉLÉPHONE
417.39

**CHARBONS, BOIS,
ANTHRACITES,
COKES**

CHANTIER DU NORD ET BREIZ-IZEL

 **LIVRAISON**
DANS TOUT PARIS ET BANLIEUE

 **Remise de 5 %** sur le tarif de la Chambre
syndicale des Charbons en gros, à tous les abonnés, contre facture acquittée.

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS
Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes. Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

Paul Arnal

MARCHAND DE CHEVAUX

36, Rue Lauriston

PARIS

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ

Téléphone 151.32

89, rue d'Amsterdam, Paris

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche
et de la Publicité. — PARIS 1907.

Hors Concours
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les communes de France. || **CONSERVATION** d'affiches dans plus de 4.100 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris, Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE
(Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Catalogues. Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grand Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.

BREVETS D'INVENTION
Marques et Modèles
OFFICE DESNOS

Fondé en 1843

G. Chassevent, Ing. E. C. P.
11, Boulev. de Magenta, **PARIS**

Recherches et copies de Brevets
Procès en contrefaçon — Expertises

Téléph. 430-31 — Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

**MEUBLES DE
BUREAU**

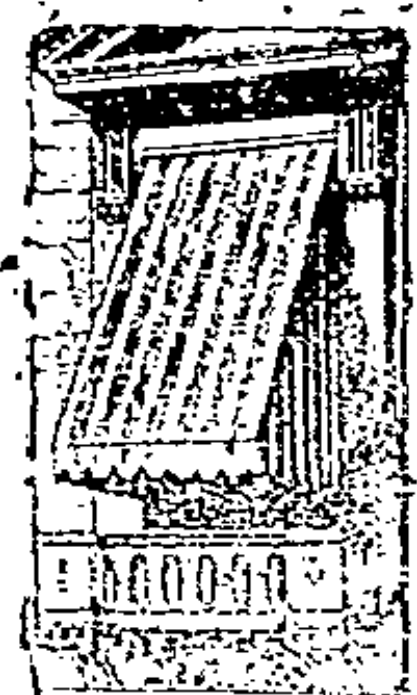
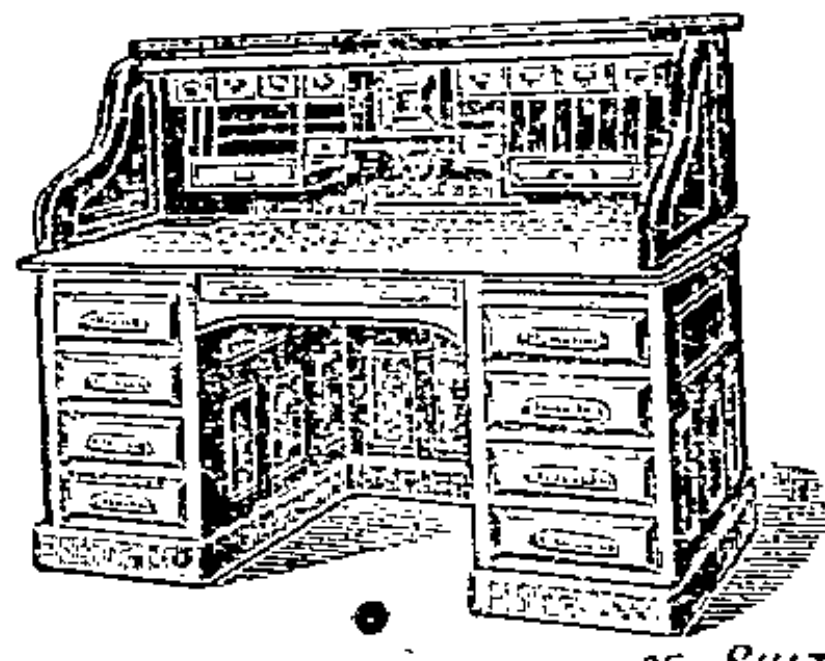
Standard

PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900

**BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS**



**FABRIQUE de
STORES**

INTERIEURS ET EXTERIEURS

TOUS LES GENRES

A. RUELLÉ

53, rue des Petits Champs,

PARIS

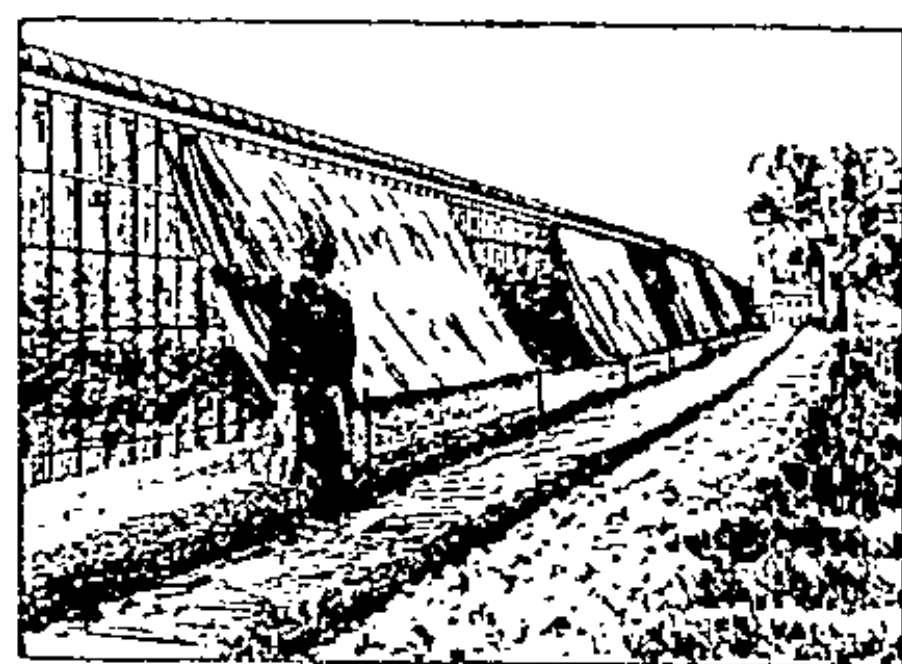
TÉLÉPHONE

236.74

POUR VOS JARDINS
employez les

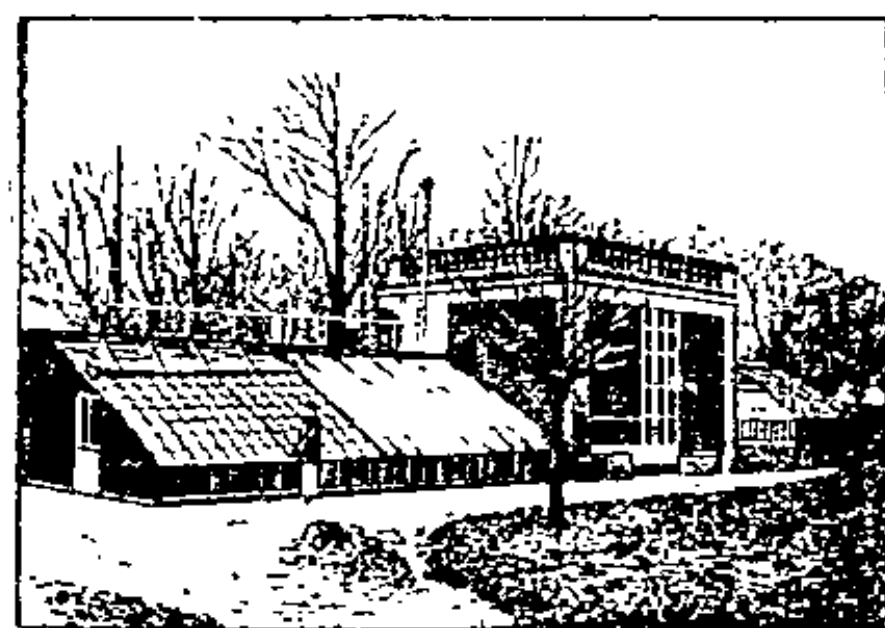
Toiles Dufour

Pour arbres fruitiers, espaliers, serres, corbeilles de fleurs, etc.



**TOILES A OMBRER
pour SERRES**

La toile donne l'ombrage idéal :
1° Il est égal partout ; — 2° il se
place et s'enlève à volonté. Qua-
lités différentes suivant la nature
de plantes. — Devis sur demande
avec toiles prêtes à poser.



Baches Dufour en toile verte imperméable pour voitures, hangars, abri provisoire, etc.

Maison S. DUFOUR Aîné, fondée en 1865

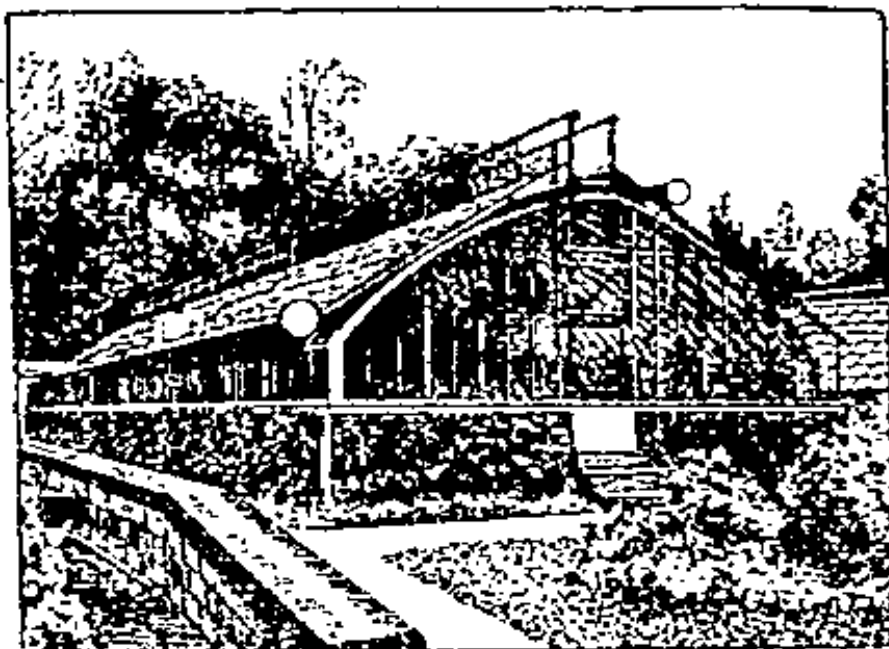
TÉLÉPH. 106-91 — Les fils de S. Dufour aîné, succ.

27, Rue Mauconseil, **PARIS**, 1^{er}.

Le rue donne 36, rue Montorgueil.

**TOILE-ABRI
pour ESPALIERS**
(Lisières indéchirables)

pour préserver des gelées tardives du
printemps ainsi que des pluies froides
encore plus néfastes. Accessoires spé-
ciaux permettant de coulisser les toiles
avec rapidité.



TOILE ENDUITE NOIRE
Imperméable DUFOUR

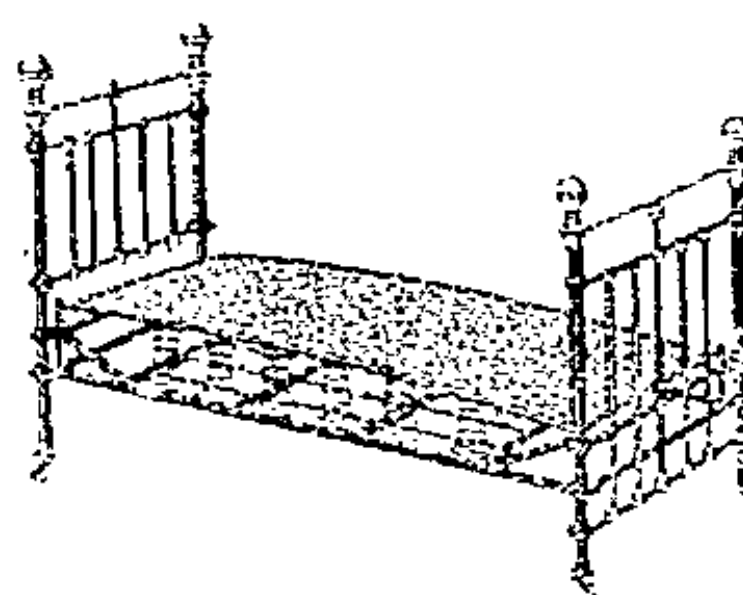
en remplacement des paillassons
Conservation parfaite de la chaleur. —
Plus économique par sa durée qui
est d'environ dix ans. — Devis sur de-
mande avec toiles prêtes à poser.

Demandez le
Catalogue illustré franco.

AULIT SANS PAREIL

27-29, boulevard Voltaire, **PARIS**

TÉLÉPHONE 919-20



**LITS ET SOMMIERS
MÉTALLIQUES**

MATELAS

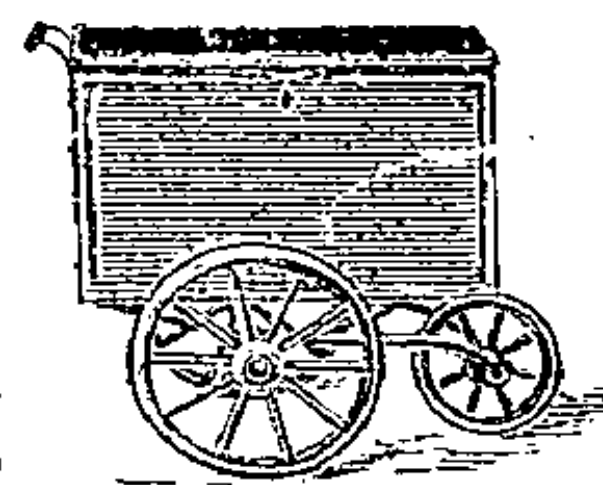
EN DUVET DE JAVA

Catalogue envoyé FRANCO sur demande.

Remise 5 % aux membres de l'Association

LE TRI BLOTTO

LOCATION, ENTRETIEN
RÉPARATIONS



VENTE

TÉLÉPHONE 270.96

COMMISSION, EXPORTATION

5, rue Charlot, PARIS

LUMIÈRE TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité

de tous appareils

d'éclairage



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Téléph.
248-90

G. JOUVE

354, rue Saint-Honoré

PARIS

Devis et renseignements fournis gratuitement dans
le plus bref délai.